

■ À NOTER

Le Conseil général à la « Faites de la création »

Le 12 mai, un public de créateurs et de repreneurs d'entreprises a pu se renseigner auprès d'agents du Département présents sur stand à la « Faites de la création », organisée par la Chambre de Commerce et d'Industrie. Les porteurs de projets se sont notamment intéressés aux régimes d'intervention, parmi lesquels le **Tremplin rural** et la **Prime départementale** en faveur des créations d'emplois dans les petites entreprises, deux mesures phares du large éventail départemental. En 2010, 33 entreprises ont bénéficié de la Prime départementale, avec 78 emplois à la clé ; le Tremplin a permis d'accompagner 118 jeunes pousses au cours de leurs deux premières années d'activité.



Covoiturage, un partenaire de plus

Solution alternative et écologique aux migrations pendulaires, le covoiturage fait l'objet d'une attention soutenue par le Département, concrétisée en 2008 par la création d'une plate-forme Internet commune au profit des entreprises et collectivités lot-et-garonnaises. Séduite par cette initiative, l'École nationale d'administration pénitentiaire (Enap) vient de rejoindre le club des partenaires signataires de la convention ; ses étudiants en formation sont incités, via un lien renvoyant vers l'interface www.covoiturage-47.fr, à organiser leurs déplacements personnels et professionnels de manière intelligente et économique, profitant ainsi du réseau d'inscrits.



La Lettre

n°31

du président du Conseil général de Lot-et-Garonne

EDITO
Pierre Camani



© Thierry-Daniel Vital

Un département acteur pour une agriculture performante

L'agriculture représente pour notre département un chiffre d'affaires de 850 millions d'euros. Ce sont près de 5 000 exploitations qui façonnent et cultivent les 275 000 hectares dédiés à l'agriculture. Pourtant ce patrimoine qui témoigne du savoir-faire de nos agriculteurs se trouve particulièrement exposé et menacé.

La réforme de la Pac, Politique agricole commune, les politiques de dérégulation mises en place par la France et l'Union européenne, et la seule logique financière, dominée par une mondialisation incontrôlée, fragilisent nos producteurs.

Le printemps 2011, marqué par une sécheresse record accompagnée de fortes températures, a lui aussi fait des dégâts irrémédiables. Je pense à nos éleveurs qui devront faire face à une pénurie de fourrage, à nos céréaliers qui connaîtront une baisse de rendement et enfin, à nos producteurs de fruits et légumes dont le calendrier de production a été bouleversé.

Le Conseil général est à l'écoute de la profession et prendra des mesures adaptées dès qu'il aura connaissance du cadre réglementaire dans lequel les collectivités pourront intervenir. Soutenir les filières en difficulté est indispensable, mais, parce que nous avons de l'ambition pour notre agriculture, il convient

d'anticiper, de ne pas se résoudre à gérer des crises.

C'est pourquoi j'ai décidé de lancer une réflexion de fond sur l'agriculture en concertation étroite avec l'ensemble des partenaires du monde agricole. Ces « états généraux de l'agriculture » permettront d'adapter les interventions départementales aux mutations agricoles en cours et à venir afin, par exemple, de rendre les métiers agricoles plus attractifs, de répondre aux besoins en formation des chefs d'entreprise et des salariés, de maintenir des conditions favorables à l'installation des jeunes agriculteurs, de développer les circuits courts, de renforcer l'innovation dans les exploitations ou d'assurer la ressource en eau.

Grâce à ce projet ambitieux et sans précédent, le Conseil général s'engage avec volonté et détermination aux côtés de la profession agricole.

Notre agriculture bénéficie de nombreux atouts qui font du Lot-et-Garonne un véritable « panier des saveurs ». L'obtention de l'AOC par les vins du Bruilhois portant à quatre le nombre d'AOC viticoles sur notre département ou le Label rouge obtenu cette année pour la variété de fraise charlotte en sont des exemples récents et marquants.

- 2**
LE POINT SUR
- Marché d'intérêt national (Min) : mobilisation pour un enjeu de taille
 - Tourisme et équipements de baignade

- 3**
ZOOM SUR
- Sécheresse : le Conseil général débloque des aides exceptionnelles
 - Forfait pour un petit-déjeuner équilibré

- EN BREF**
- Salon international du bio et de l'agri-durable (Siad)

TRAVAUX ROUTIERS

- 4**
À NOTER
- Le Conseil général à la « Faites de la création »
 - Covoiturage, un partenaire de plus

Directeur de la publication :
Pierre Camani

Mise en page : Hervé Brisse

Impression : ICA Concept - Agen

Photos : Xavier Chambelland (CG47)

ISSN : 2104-8177

LOT-ET-GARONNE
Conseil général

SOMMAIRE

MAJORITÉ

La fermeture en 2003 pour des raisons réglementaires de la plupart des lacs de baignade en Lot-et-Garonne a généré une véritable carence en équipements dédiés à la baignade et aux loisirs estivaux.

Indispensables tant pour le bien vivre des Lot-et-Garonnais que pour le développement touristique et économique, le maintien de ces équipements n'a pourtant fait l'objet d'aucune attention particulière de la part de l'ancienne majorité départementale. Leur disparition a été un véritable coup dur pour de nombreuses activités connexes telle que l'hébergement et la restauration.

Issu d'une analyse et d'une ambition politique forte et partagée, un protocole d'accord entre la région Aquitaine et le Département a été signé en 2010. Celui-ci permettra d'investir plus de 3,5 millions d'euros en quatre ans pour le soutien aux équipements destinés à la baignade en Lot-et-Garonne et le développement d'activités aquatiques (piscines à vagues, toboggans aquatiques...).

Ces efforts qui seront complétés par un soutien financier à la mise aux normes et à la sauvegarde des lacs de baignade publics démontrent toute la volonté de notre majorité à agir, en partenariat avec les autres collectivités, pour faire du Lot-et-Garonne un territoire attractif où il fait bon vivre.

Groupe de la Majorité Départementale
lotetgaronnepourtous@cg47.fr

OPPOSITION

Urbain ou rural, le territoire est la représentation physique de la Nation et, comme elle, il est indivisible. Villes et campagne ne sauraient s'opposer : elles contribuent également à la richesse de notre pays, à son identité, à son devenir. Notre devoir d'élus ruraux est de défendre cet équilibre avec une vision moderne, active et réaliste.

Trop souvent, toutefois, des postures politiciennes dénaturent le rôle et l'action des élus. Il est en effet facile pour certains de se positionner en garants de la solidarité et du service public contre d'autres qui appelleraient au désengagement financier et au sacrifice des territoires ruraux.

Cette caricature ne doit en aucun cas faire oublier les mesures prises au niveau national pour lutter contre la désertification médicale, moderniser les services publics de proximité, lutter contre les inégalités de richesses entre collectivités ou encore soutenir activement le développement économique des zones rurales.

Aujourd'hui, les collectivités territoriales doivent plus que jamais travailler en partenaires de l'État. Dresser la ruralité contre l'action gouvernementale par pure idéologie ne peut que fragiliser la cohésion indispensable à notre développement.

Groupe L'Avenir Ensemble
Tél. : 05 53 98 52 00

LE POINT SUR

MARCHÉ D'INTÉRÊT NATIONAL (Min)

Mobilisation pour un enjeu de taille

À l'image des gestionnaires des marchés de gros de France, réunis en assemblée à Lille le 14 avril dernier, Pierre Camani, président du Conseil général, clame le caractère inapplicable du nouveau décret imposant l'établissement de contrats écrits entre producteurs et acheteurs.

Menace sur les Min : obligation de « contractualisation »
Un dispositif législatif très attaqué

Contractualisation : le mot est barbare, sa réalité, inquiétante. Le décret n° 2050-1754 portant modification à la Loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche (LMAF, juillet 2010), ne cesse de faire parler de lui : pour preuve, une ribambelle de réactions, toutes témoignant des craintes nourries à la fois par les professionnels et les décideurs politiques du territoire :

- décret en application au 1^{er} mars ;
- courrier du président Pierre Camani au ministre Bruno Le Maire ;
- courrier adressé aux députés et sénateurs du département afin de relayer et d'appuyer la démarche du Conseil général ;
- motion relative à ce décret adoptée en session plénière consacrée au Budget primitif du Conseil général ;
- Pierre Camani, Raymond Girardi, vice-président du Conseil général en charge de l'Agriculture et Christian Dézalos, conseiller général d'Agen Sud-Est, visitent le Min Agen-Boé le 12 mai.



Une mesure mal ajustée au cas des marchés de gros

En effet, si le décret était appliqué en l'état, il appartiendrait aux 600 producteurs du Min d'Agen de fixer par écrit les volumes de production à l'horizon de trois ans minimum. L'acheteur récalcitrant risque une amende pouvant atteindre 750 000 euros. Tout porte à croire que cette règle du contrat soit bien plus adaptée aux gros qu'aux petits, c'est-à-dire aux Grandes et moyennes surfaces (GMS) et aux Industries agricoles et alimentaires (IAA), dans la mesure où ces dernières pratiquent des échanges relativement stables, sur un nombre de produits élevés et entre une poignée d'acteurs. À l'inverse, les Min rassemblent une myriade d'acteurs qui négocient souvent au dernier moment des produits en petite quantité. Ainsi, ce texte provoquerait l'effet contraire de l'objectif visé par le législateur, désireux de soutenir la commercialisation des produits.

Agen-Boé : une fourmière de 60 producteurs
Le 2^d marché de France par son volume d'activité

Véritable plate-forme du marché agricole de la région, le Min Agen-Boé regroupe 60 entreprises au service du produit frais, une plate-forme logistique, dégageant un chiffre d'affaires annuel de 160 millions d'euros. Il emploie 550 personnes, dont une centaine de saisonniers. D'importance capitale dans un territoire rural et engagé dans la qualité et les circuits courts de production, ce marché-gare, comme les 18 structures équivalentes réparties sur l'Hexagone, se caractérise par une vente de gré à gré (aspect des produits, état du stock du producteur, relations humaines, confiance...), où la négociation, mais aussi l'aléatoire (conditions climatiques, absence de certains acteurs) jouent un rôle non négligeable.

TOURISME ET ÉQUIPEMENTS DE BAIGNADE

Soutien de la Région et du Département



Département touristique par excellence, le Lot-et-Garonne se doit de garantir des conditions d'accueil agréables mais aussi d'assurer à ses habitants une offre suffisamment large en termes d'activités de plein air, notamment pour ce qui est des sites nautiques. Or, avec la fermeture de nombreux lacs de baignade ces dernières années, le département affiche une carence importante dans ce domaine. Pour pallier ce manque, le Conseil général et le Conseil régional ont signé

en 2010 un protocole d'accord pour soutenir les projets de création et de développement des équipements aquatiques. Après une étude des dossiers de candidatures, huit sites ont été retenus et les travaux annoncés bénéficieront d'une aide des deux collectivités. Les piscines de Marmande, Tonneins, Meilhan-sur-Garonne, du Mas-d'Agenais, de Nérac, Fumel, Villeneuve-sur-Lot et d'Agen, qui ont présenté des projets d'extension, de mise en conformité, d'aménagement de plages, de création d'équipements ludiques..., seront ainsi rénovées et modernisées d'ici 2013.

L'apport financier du Département et de la Région fluctuera selon la nature des travaux réalisés et la localisation des sites. Pour les projets dits majeurs, un euro de subvention accordé par le Conseil général se traduira par un apport de deux euros de la Région. Les équipements communaux de moindre importance se verront dotés de subventions inversées (un euro de la Région et deux euros du Département). Grâce à ce partenariat, des équipements plus modernes et plus performants seront donc disponibles très prochainement.

ZOOM SUR

AGRICULTURE

Sécheresse : le Conseil général débloque des aides exceptionnelles

Depuis plusieurs semaines, la sécheresse sévit en Lot-et-Garonne et suscite dans le monde agricole de vives inquiétudes. Si les précipitations survenues début juin ont favorisé la repousse des prairies, les dégâts causés dans les exploitations sont malheureusement irréversibles. Conscient des difficultés rencontrées par les agriculteurs, le Conseil général s'est rendu sur le terrain pour évoquer cette situation critique et présenter ses aides exceptionnelles venant en complément de celles de l'État.



La majorité des agriculteurs est unanime : du fait de la sécheresse, le déficit en termes de récolte (fourrages et céréales confondus) par rapport à une année normale est de l'ordre de 50 %. Au-delà du manque à gagner pour les céréaliers se pose, pour les éleveurs, la question de l'alimentation du bétail car la plupart d'entre eux utilisent d'ores et déjà le stock prévu pour les saisons automnale et hivernale. Face à ce constat, Raymond Girardi,

vice-président en charge de l'Agriculture, appelle à la solidarité entre céréaliers et éleveurs, pour couvrir les besoins en alimentation animale et favoriser la cession de fourrage à tarif modéré voire gracieux.

Le Conseil général se montre également solidaire et annonce qu'il abondera les aides que l'État mettra en place. Le Conseil général souhaite que l'État veille à la création d'un aliment « spécial sécheresse » et qu'il prenne partiellement en charge le transport des aliments destinés au bétail. Le Gouvernement rendra sa copie prochainement. Le Département doit par conséquent attendre cette date pour soutenir la profession puisqu'il ne peut intervenir en dehors du dispositif défini par l'État.

ÉDUCATION

Forfait pour un petit-déjeuner équilibré

C'est une mesure à la croisée des chemins, à visée sanitaire et éducative : le Département entend, via une dotation de 2,13 euros par élève, donner aux parents et aux enfants les moyens et le goût d'un petit-déjeuner équilibré.

Car le premier repas de la journée est aussi le plus important ; il rompt le jeûne de la nuit et doit couvrir le quart des apports nutritionnels quotidiens. Rempart contre l'obésité, un petit-déjeuner équilibré limitera en outre les risques de grignotage et d'une alimentation trop riche (barres chocolatées au distributeur, viennoiseries...).

L'obésité est une préoccupation nationale essentielle – inscrite au PNNS 2006-10 – dont le Département se fait aussi le relais. Le Conseil général de Lot-et-Garonne, fidèle à ses compétences historiques en matière sociale, et notamment d'aide à la fonction parentale, prolonge ainsi l'action nationale au plus près du territoire. Cet apport financier, catalyseur espéré de « bonnes pratiques » d'achat et de consommation, s'élève pour 2011 à 8 000 euros et touche plus de 3 700 collégiens en classe de sixième (établissements publics

et privés). Il s'agit de rendre l'enfant curieux et autonome, de le placer au centre de la dynamique familiale, étant mieux à même que ses parents de se défaire de mauvaises habitudes.

Parallèlement à cette nouvelle action, et en partenariat avec l'association des professionnels du bio Arbio Aquitaine, le Département a mis en place un programme triennal d'ateliers-formation autour des questions relatives à la restauration, pour former et informer petits et grands sur ce sujet crucial.



EN BREF

29/30 JUIN SALON INTERNATIONAL DU BIO ET DE L'AGRI-DURABLE (SIAD)

La deuxième édition de ce jeune salon au pari osé – réunir toutes les filières agricoles autour de thèmes novateurs, tout en favorisant les passerelles entre les exploitations bio et conventionnelles – se tiendra au Parc des expositions d'Agen les 29 et 30 juin. 247 exposants seront présents et 6 000 visiteurs pourront, grâce à de nombreux ateliers et conférences, échanger sur la filière bois, la certification Aréa ou encore la restauration collective.

Le Conseil général est partenaire de l'événement.
Programme détaillé :
www.salon-agriculture-durable.org

Monflanquin

Jusqu'au 15 août, D 124 : aménagement de l'accès au collège (alternat)
Travaux : Eurovia
Estimation : 800 000 €

Samazan et Sainte-Marthe

Jusqu'au 4 septembre, D 289 : réfection du pont sur l'Avance avec déviation par D 933 et D 6
Travaux : BTPS / Eurovia
Estimation : 371 000 €

Sauveterre-Saint-Denis et Lafox

Jusqu'en fin d'année 2011, D 308 : réparation et remise en peinture du pont suspendu sur la Garonne (fermeture du pont) avec déviation par D 813, D 305 et D 17
Travaux : Demathieu et Bard
Estimation : 1,6 M €

Saint-Nicolas-de-la-Balermie et Caudecoste

Jusqu'au 1^{er} septembre, D 114 : renforcement et calibrage de la chaussée (alternat)
Travaux : Screg SO
Estimation : 587 000 €

Calignac - Le Saumont - Moncaut

Jusqu'au 22 juillet, D 15 : renforcement de la chaussée (alternat)
Travaux : Eiffage
Estimation : 338 000 €

Lacépède

Jusqu'au 30 septembre, D 146 : assainissement du bourg (alternat)
Travaux : Cabinet Merlin

Seyches

Jusqu'au 7 août, D 933 et D 228 : aménagement urbain (alternat)
Travaux : Mallet

Bazens

Jusqu'au 29 juillet, D 118 : assainissement du bourg (route barrée)
Travaux : Cousin-Pradère

TRAVAUX ROUTIERS
PRÈS DE CHEZ VOUS